

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont es 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publié les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 20 Avril 1872.

Versailles, 18 avril 1872.

Le conflit du préfet de Marseille avec la commission de permanence des Bouches-du-Rhône, vient de se terminer devant le conseil général au désavantage de M. de Kératry dont la conduite a été désapprouvée par 16 conseillers généraux. Il est vrai que dix se sont abstenus, mais aucun n'a voté pour le préfet.

Ce dénouement a causé ici une certaine impression. Les nouvelles qu'on avait reçues permettaient d'espérer que le préfet et le conseil parviendraient à s'entendre.

Maintenant la question qui se pose est celle-ci : Un préfet peut-il rester en présence d'un conseil général qui l'a blâmé de la sorte ? Un conseil général, de son côté, peut-il continuer de fonctionner en présence d'un préfet qu'il a pour ainsi dire condamné ? L'administration d'un département n'aurait-elle pas à souffrir d'un antagonisme désormais inévitable ? Il ne peut pas, y avoir deux opinions à cet égard ; évidemment, il faut choisir : ou dissoudre le conseil général, ou remplacer le préfet.

Ignore la décision qui sera prise. Jusqu'ici la question n'a pas été examinée ; mais elle sera sans doute résolue au conseil des ministres qui se réunira aujourd'hui. Ce que je sais, c'est que l'on dit que le département des Bouches-du-Rhône est un poste difficile à administrer ; que les passions marseillaises, plus bruyantes peut-être que dangereuses, doivent néanmoins être contenues par une main vigoureuse ; c'est que M. de Kératry a fait beaucoup dans ce sens ; qu'il a eu le rare bonheur de faire sortir le parti conservateur de son inaction. Et l'on se demande s'il serait bon de le remplacer. Il pourrait donc bien arriver que M. de Kératry fût maintenu, mais j'ai hâte d'ajouter que c'est là une simple conjecture.

M. Ozenne était ici avant hier, venant de Bruxelles. L'on n'a pas manqué de dire que son voyage a été motivé par les difficultés insurmontables qu'il rencontrait auprès du gouvernement belge pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Mais je sais au contraire que M. Ozenne a apporté à M. Thiers les assurances les plus satisfaisantes à ce sujet.

La Belgique, comme d'autres pays du reste, comprend que nous sommes dans une situation exceptionnelle, et que, sans cesser d'être les amis de nos voisins, il nous est permis de rechercher, même un peu à leurs dépens, tout ce qui pourrait nous aider à sortir d'embarras ; la Belgique comprend que si nous dénonçons les traités de commerce, ce n'est point pour revenir systématiquement au régime absolu de la protection qui a fait son temps, mais pour reprendre notre entière liberté d'action. Si pour augmenter nos ressources, nous sommes contraints, d'élever les tarifs actuels de douanes ou d'en créer de nouveaux, il faut que nous ayons le droit et le pouvoir de le faire. M. Ozenne est reparti hier pour Bruxelles.

Les journaux anglais ont, depuis quelques jours, à notre égard, une attitude singulière. Tantôt ils nous montrent humbles et faibles, recevant les admonestations de M. de Bismark sur nos armements ; tantôt, au contraire, ils nous jugent à ce point forts et puissants, qu'il nous serait permis, sans trop de présomption, de rêver une prochaine

revanche, et que nous inspirerions des inquiétudes à la Prusse.

Je laisse aux feuilles anglaises le soin de se mettre d'accord, mais je puis vous garantir que le gouvernement n'a reçu du cabinet de Berlin aucune observation du genre de celles dont parlent certains journaux d'outre-manche.

Il continue son œuvre de reconstitution et fait, sans aucune entrave extérieure, de patriotiques efforts pour relever la grandeur militaire de notre pays. Mais il n'est pas non plus, à ce degré illusoire qu'il éprouve la tentation de courir les chances d'un nouveau conflit.

Il sait trop bien que s'il est relativement facile de réunir en peu de temps de nombreuses troupes, de pourvoir abondamment les arsenaux, d'équiper et d'armer des hommes, il y a quelque chose d'essentiel, d'indispensable même et qui est l'œuvre du temps seulement : c'est la réorganisation morale.

Quoiqu'on en ait dit, le succès du navire qui a été envoyé à Madagascar a été complet. Le roi des Hovas a fait droit à toutes les réclamations du gouvernement français, sans qu'il ait été besoin, comme on l'a dit, de menacer d'un bombardement et d'un débarquement. Les églises catholiques ruinées par les protestants seront reconstruites et les indigènes qui ont gêné la liberté de nos nationaux seront punis.

Je crois pouvoir vous annoncer, d'une manière positive, la suppression prochaine des passe-ports pour tous les voyageurs venant en France par n'importe laquelle de nos frontières.

Tous les bruits qui ont couru hier à la Bourse sur les causes de l'incendie qui a éclaté dans les baraques du campement de Roquencourt, sont absolument controuvés, je suis en mesure de l'affirmer.

Il n'y a encore rien de décidé au sujet du général qui commandait le fort de Vincennes au moment de la Commune, on attend le résultat de l'enquête.

On parle d'une grande réception à la présidence pour le 30 avril. Rien n'est pourtant arrêté.

Le prince Napoléon a traversé, hier, le département du Nord, se rendant en Angleterre.

Revue des Journaux

Union.

A-t-on jamais songé à quel degré de grandeur serait parvenue la nation française sans les révolutions qui, depuis plus de quatre-vingts ans, la dévorent ? Elle aurait non-seulement gardé, mais affermi sa vieille prépondérance ; les découvertes des temps nouveaux auraient été les auxiliaires de son génie ; son ascendant au loin n'eût fait que s'étendre et revêtir un éclat nouveau ; elle serait restée la première en Europe par ses alliances et par ses traditions elle n'aurait permis à aucun Etat de grandir à côté d'elle et contre elle, et, à l'intérieur, sa richesse eût dépassé les limites connues dans l'histoire des empires. Il faut que la France soit bien vivace pour rester encore ce qu'elle est malgré tant d'épreuves qui épuisent ; mais que l'on ne s'y trompe pas, on ne résiste pas indéfiniment à de telles commotions. Une heure vient où les peuples sont à bout de voie, comme vient un moment où les excès terrassent les plus fortes natures.

Les principes sont nécessaires, et leur grandeur est incomparable. Ils élèvent une nation parce qu'ils les rapprochent des vérités éternelles ; ils lui impriment un caractère supérieur à ces inventions d'un jour d'où la loi morale est

absente ; ils la soumettent à une règle qui plane au-dessus des esprits, qui vient de plus haut que nous et se trouve en harmonie avec les ressorts les plus secrets et les plus puissants de l'âme humaine. La grandeur des principes fait la grandeur des peuples qui se soumettent à leur empire. Il y avait jadis le sacre des rois ; les principes sont le sacre des peuples ; ceux-ci en tirent la vraie force, l'indomptable énergie, et cet esprit public qui n'est au fond que la foi vigoureuse d'une nation en sa propre destinée.

Tout est devenu petit parce que les principes sont délaissés. Où voyez-vous maintenant la marque des nobles choses, le cachet des sublimes inspirations, les saintes merveilles du désintéressement et du sacrifice ? Toutes ces grandes choses ne fleurissent que sur le terrain des principes, terrain tristement abandonné aujourd'hui ; et ce qui apparaît ailleurs n'est qu'une grande stérilité au milieu de beaucoup de bruit.

Français.

La Gazette de Cologne est fort émue de ce que nous avons dit au sujet des préparatifs qui se font en Allemagne pour une guerre possible contre la Russie. Elle nous répond en déclarant que les relations des deux nations sont plus tendres et plus intimes que jamais. Elle rappelle l'attachement connu de l'empereur Alexandre pour son oncle Guillaume, et nie l'antipathie non moins connue du czarévitch pour l'Allemagne.

Ce qui émeut surtout la Gazette de Cologne et ce qui lui a fait trouver les informations données par le Français si désagréables, c'est qu'elle sait très-bien à quel point nous avons été l'écho fidèle des appréhensions qui se manifestent en ce moment dans les cercles diplomatiques et militaires de Saint-Petersbourg. On n'ignore pas, là-bas, que les officiers allemands apprennent, par ordre, le russe et que presque tous les dictionnaires et les grammaires russes des éditeurs de Leipzig ont été achetés par le ministère de la guerre ; on sait que l'étude de l'invasion en Russie est à l'ordre du jour dans les écoles militaires prussiennes, comme l'était autrefois l'invasion en France. Voici, du reste, un fait nouveau et qui nous est signalé par d'autres correspondants. Par suite d'une inadvertance d'ingénieur, les chemins de fer russes se trouvent tous avoir été construits avec un écartement de rails plus considérable qu'en Allemagne et en France. Il en résulte que les wagons allemands ne peuvent circuler sur les lignes russes. Quand on a vu à Saint-Petersbourg la manière dont les Prussiens se sont servis, en 1870 et en 1871, de nos chemins de fer et y ont employé leur propre matériel, on s'est réjoui fort de cette erreur de construction, et l'on y a vu une garantie de sécurité en cas d'invasion. Mais on a su dernièrement que le gouvernement prussien venait d'inventer un moyen fort rapide d'augmenter en cas de besoin l'écartement des roues de ses wagons, de façon à pouvoir les employer sur les chemins de fer russes. Cette nouvelle a causé une immense sensation en Russie, et a augmenté encore les appréhensions que l'on y avait conçues sur les desseins de l'Allemagne.

Patrie.

Les vœux émis par les conseils généraux pendant cette inutile session d'avril sont peu nombreux ; mais il en est deux qui sont imprimés par un très-grand nombre d'assemblées

départementales : l'un en faveur de l'instruction gratuite ; l'autre dans le sens du service obligatoire et personnel.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, il est des conseils généraux, comme ceux de la Moselle et de la Creuse, qui ont pris soin de bien spécifier « que les pères de famille » auront le droit de choisir le lieu et le mode d'enseignement pour leurs enfants. »

On remarquera, en outre, que ce sont les conseils où les radicaux dominent qui ont refusé d'ajouter cette réserve importante et de contester la liberté des familles. Que peut faire la liberté des autres à ces gens dévorés de la fièvre de la dictature ?

Quant au service militaire, plusieurs assemblées départementales ont motivé la répétition des vœux déjà émis, en insistant sur ce fait que les dispositions du gouvernement ne leur paraissent pas assez favorables au principe du service personnel et obligatoire.

M. Thiers et M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui aiment tant à recevoir des compliments républicains des conseillers radicaux, accueilleront-ils avec le même intérêt ce reproche et ce vœu ?

Quelques conseils généraux, mais en très-petit nombre, ont adressé à M. Thiers des adresses pour le féliciter de son gouvernement et pour l'encourager à rendre définitive sa République provisoire. Ces adresses ont été rédigées hors séance et ont pris ainsi un caractère particulier, pour échapper à la loi qui défend aux assemblées départementales l'ingérence dans les questions politiques.

Dans quelques autres départements, les promoteurs des adresses n'ont pu réunir qu'une minorité presque dérisoire de signatures : ainsi, dans la Seine-Inférieure, on n'a pu recruter que quinze signatures sur cinquante conseillers ; dans la Dordogne, onze seulement sur quarante-sept ; dans l'Ain, neuf conseillers sur trente-cinq ; et les journaux officieux insèrent avec complaisance ces adresses, qui équivalent à des protestations silencieuses de la majorité de ces conseils.

Si les conseils généraux n'ont fait ni mieux ni davantage, ce n'est pas faute d'y être encouragés. L'excitation en ce sens est même venue de très-haut, si l'on en juge par la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire adressée au président du conseil général des Basses-Alpes, à l'occasion d'une adresse votée au mois de novembre dernier.

L'honorable secrétaire intime de M. Thiers prend soin d'affirmer « que M. le président » a été très touché de cette déclaration. Il rappelle ensuite que la loi interdit ces adresses ; mais elles sont si agréables, que pour ne pas se priver de la joie de les recevoir, M. Barthélemy Saint-Hilaire enseigne aux conseils généraux la manière de tourner la loi : ce moyen consiste à ne voter qu'une adresse » qu'après la session close et hors séance. »

C'est le moyen qu'on a essayé dans quelques départements, et qui a si médiocrement réussi dans la plupart, ainsi qu'on peut en juger par les exemples que nous citons.

Le Journal des Débats fait à ce sujet certaines réflexions, qui seront sans doute peu agréables à M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont il met en relief le zèle excessif pour provoquer des coups d'encensoir au président.

« Les Français, dit-il avec raison, sont si naturellement portés à féliciter leurs gouvernements établis, ils aiment si fort à les assurer de leur appui, qu'il leur est impossible de renfermer leur zèle dans les

limites étroites de la loi. » Le Journal des Débats ajoute : « On rédige des adresses à M. Thiers comme on en rédigeait à son successeur, comme on en rédigeait à Napoléon III, à Louis-Philippe, à Charles X, à Louis XVIII, à Napoléon I<sup>er</sup>. »

Ces adresses sont de vrais clichés ; elles peuvent servir à tous les régimes, elles leur ont déjà servi et serviront à d'autres plus tard. Mais ici une observation nous arrête : sous l'Empire, tous les hommes qui gouvernent ou sont influents aujourd'hui protestaient contre ce système des adresses ; ils en signalaient l'illégalité ; ils montraient qu'elles étaient dues à une excitation officielle, ils disaient : « le gouvernement se fait envoyer des adresses » et les critiques de toutes sortes pleuvaient sur ces épîtres anodines.

M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait été des premiers, avec son illustre ami, à protester contre leur prétendue importance et leur illégalité.

Aujourd'hui, tout a changé, et les hommes d'opposition d'autrefois sont les promoteurs de ces adresses qu'ils critiquaient si vivement il y a peu d'années.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, nous assistons donc à un spectacle très-instructif ; celui d'un régime où tous les opposants d'autrefois, reproduisent, imitent et exagèrent tout ce qu'ils blâmaient sous le gouvernement antérieur. Il valait vraiment bien la peine de tant protester pendant vingt ans !

Le réouverture de l'Ecole de médecine, fermée à la suite de l'agitation dont le cours du docteur Dolbeau fut récemment le théâtre, a eu lieu, lundi, sans qu'aucun tumulte nouveau se soit produit. La Faculté avait eu soin de faire en sorte, par diverses mesures prises, que les étudiants seuls fussent admis dans la salle du cours. Les agitateurs étrangers faisant défaut, tout est rentré dans l'ordre, qui, nous y comptons bien, ne sera pas de nouveau troublé.

Le Siècle, en annonçant cette reprise des leçons à l'Ecole de médecine, formule, à l'adresse des étudiants, des conseils contre lesquels nous ne pouvons trop nous élever.

« Une réunion d'étudiants, dit-il, doit avoir lieu ce soir pour délibérer sur la situation faite aux élèves par la réapparition de M. Dolbeau dans sa chaire ; nous espérons qu'ils tomberont d'accord sur la nécessité de faire le vide autour de ce professeur. La jeunesse se doit à elle-même de continuer, sans troubler l'ordre, à rester gardienne fidèle de la justice et de la morale outragées. »

Voilà donc les conseils que le Siècle donne à la jeunesse ! Ces conseils, du reste, nous les connaissons de longue date. Ce sont les mêmes, ou d'autres analogues, qu'il donnait aux militaires sous l'Empire, et qui, en détruisant le respect de l'autorité, ont engendré la plus funeste indiscipline, préparé nos désastres et notre décadence. Après les avoir répandus dans les casernes, il les propage aujourd'hui dans les écoles, et il s'imagine qu'avec ce système il régénérera notre société.

Comment le Siècle, s'il ne se propose pas, de parti pris, de saper toutes les bases de l'ordre social, ne voit-il pas qu'ériger les soldats en critiques de leurs chefs, les jeunes gens en juges de leurs professeurs, c'est préparer un bouleversement inévitable, c'est nous livrer à la plus affreuse anarchie, c'est nous mettre à la merci des ennemis de notre pays ?

Le gouvernement a beau chercher à rassurer les esprits par des déclarations tendant à faire croire que les passions anarchiques sont calmées et que l'ordre public ne court aucun danger, il survient de temps en temps des faits qui démontrent combien ces déclarations sont chimériques et combien l'optimisme de l'autorité est peu fondé.

Ainsi il est avéré que l'opération du désarmement de la garde nationale, entreprise après la défaite de la Commune, n'a amené que des résultats incomplets, et qu'un grand nombre de fusils n'ont pas été rapportés aux mairies ; des canons mêmes auraient été conservés par des ex-insurgés, sans que la police ait jamais pu découvrir l'endroit où ils sont cachés.

D'un autre côté, il y a quelques semaines, nous apprenions que le gouvernement venait de faire saisir sur divers points de la frontière des envois considérables de poudre dont la destination était inconnue.

Rapprochant ces faits du vol récent de canons qui vient d'être commis au fort de Vincennes, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer des craintes, et de formuler des doutes à l'endroit d'une prétendue sécurité qui en réalité n'existe pas.

Ce vol de canons — quatre pièces de campagne de 4 et deux obusiers de montagne — dans un fort gardé par des sentinelles et où la surveillance doit être incessante, est la chose la plus extraordinaire qui se soit produite depuis longtemps : il a dû certainement, à l'étranger, faire rire à nos dépens.

Or, il paraît que cette soustraction n'est pas la seule qui ait été commise, et l'on se serait aperçu depuis que 150 kilogrammes de poudres ou de cartouches ont également disparu du fort de Vincennes.

Il a fallu nécessairement, pour opérer ces différents vols, l'entente de plusieurs militaires de la garnison du fort avec des individus du dehors. L'enlèvement d'un matériel d'un poids aussi considérable n'a pu, en effet, se faire en une seule fois et sans que ses auteurs aient été vus. Ce qui semble confirmer notre appréciation, c'est le suicide d'un jeune soldat qui, il y a deux jours, se brûlait la cervelle au fort, sans que rien, dans sa conduite antérieure ait pu faire prévoir sa résolution. Nous apprenons, en outre, que cinq individus, soupçonnés de participation aux vols commis, viennent d'être arrêtés à Vincennes.

« Je bénis la France, habitée par tant d'esprits généreux ; je prie que cette nation marche unie et dans la concorde. Je prie pour que certains partis exagérés, d'un et d'autre côté, disparaissent pour toujours. Il existe un parti qui craint trop l'influence du Pape ; et ce parti doit reconnaître que sans humilité, il n'y a pas de parti juste. Il existe un autre parti opposé à ce dernier, qui oublie complètement les lois de la charité, et sans la charité on ne peut pas être vraiment catholique. Je conseille donc au premier l'humilité, et à ce dernier la charité, à tous l'union, la concorde et la paix, afin qu'ils puissent combattre ensemble l'incrédulité et l'impiété. »

« Je bénis la pauvre France qui n'est pas libre. Ne sont-ce pas des chaînes, cette contribution de sang qu'on nous demande pour le service militaire ? Je prie pour l'Allemagne qui est aujourd'hui subjuguée et divisée par un esprit anti-catholique et ambitieux, afin qu'elle reste ferme et constante. Il est nécessaire dans tous les Etats d'obéir à celui qui commande ; mais il est nécessaire de dire la vérité. Nous prions Dieu pour qu'il donne la force aux évêques allemands de soutenir les droits de Dieu de l'Eglise et de la société. Nous prions pour la conversion des sots (sic) qui s'appellent vieux catholiques parce qu'ils introduisent dans l'Eglise des erreurs vieilles et déjà réfutées. Nous prions pour l'empire d'Autriche qui a si grand besoin de nos prières. Nous prions pour la Belgique, qui se montre si affectonnée au Saint-Siège. Je la bénis particulièrement et souhaite qu'elle ne change pas ce qu'elle a aujourd'hui. Je bénis les catholiques de l'Irlande, de la Pologne, de la Hollande, de toute l'Europe, ainsi que les catholiques d'Amérique et de l'Orient. Je prie Dieu pour la fin du schisme fatal qui règne à Constantinople. »

« On donne comme certain que les représentants réclameront du gouvernement des explications sur la situation politique extérieure de la France. Des groupes parlementaires auraient déclaré qu'ils ne pouvaient rester plus longtemps dans l'ignorance des faits que préparent le voyage politique de la reine Victoria, les entrevues mystérieuses tenues en Italie lors de la présence du prince prussien, ainsi que les événements espagnols. »

« La dernière séance du conseil général de l'Oise a été signalée par un petit fait qui révèle une certaine incompatibilité entre la qualité de prince d'Orléans et les fonctions de président d'un conseil général. M. le duc d'Anmale s'est retranché derrière la loi pour ne pas faire voter une adresse à M. le président de la République ; mais il était temps que la session fût close, car quelques conseillers se proposaient, dit-on, de provoquer de la part du prince une déclaration formelle en faveur du régime actuel. »

« Tout est bien qui finit bien ! »

« On raconte qu'un diplomate étranger, qui a joué un grand rôle dans l'histoire récente d'un Etat presque allemand, était allé, ces jours derniers, à Chislehurst, et qu'en quittant l'ex-empereur il lui avait exprimé l'espoir de voir bientôt les haines apaisées et le prince impérial rappelé en France. A ces mots, Napoléon III se serait levé et se serait écrié : « Pourquoi mon fils ? Pourquoi pas moi-même ? » Il paraît que le

« Le mot d'ordre des républicains en tournée est décidément de compromettre M. Thiers. Partout ils prononcent son éloge. »

« M. Alfred Naquet, député, a prononcé lundi un grand discours à Aix, qu'il a terminé en montrant M. Thiers faisant chaque jour un nouveau pas vers la République, et déclarant que le jour où le territoire sera libéré la Chambre n'aurait plus sa raison d'être. »

« On a remarqué l'absence de M. Grévy à toutes les soirées données par M. Thiers à l'Elysée. On en conclut que le président de l'Assemblée nationale désapprouve l'initiative prise par le président de la République. »

« Le Souverain Pontife a adressé un discours à 400 étrangers de différents pays qui avaient sollicité une audience. »

« D'après l'analyse télégraphique adressée à l'Agence Havas, le Souverain Pontife après avoir parlé du Portugal et de l'Espagne, aurait continué en ces termes : »

« Je bénis la France, habitée par tant d'esprits généreux ; je prie que cette nation marche unie et dans la concorde. Je prie pour que certains partis exagérés, d'un et d'autre côté, disparaissent pour toujours. Il existe un parti qui craint trop l'influence du Pape ; et ce parti doit reconnaître que sans humilité, il n'y a pas de parti juste. Il existe un autre parti opposé à ce dernier, qui oublie complètement les lois de la charité, et sans la charité on ne peut pas être vraiment catholique. Je conseille donc au premier l'humilité, et à ce dernier la charité, à tous l'union, la concorde et la paix, afin qu'ils puissent combattre ensemble l'incrédulité et l'impiété. »

« Je bénis la pauvre France qui n'est pas libre. Ne sont-ce pas des chaînes, cette contribution de sang qu'on nous demande pour le service militaire ? Je prie pour l'Allemagne qui est aujourd'hui subjuguée et divisée par un esprit anti-catholique et ambitieux, afin qu'elle reste ferme et constante. Il est nécessaire dans tous les Etats d'obéir à celui qui commande ; mais il est nécessaire de dire la vérité. Nous prions Dieu pour qu'il donne la force aux évêques allemands de soutenir les droits de Dieu de l'Eglise et de la société. Nous prions pour la conversion des sots (sic) qui s'appellent vieux catholiques parce qu'ils introduisent dans l'Eglise des erreurs vieilles et déjà réfutées. Nous prions pour l'empire d'Autriche qui a si grand besoin de nos prières. Nous prions pour la Belgique, qui se montre si affectonnée au Saint-Siège. Je la bénis particulièrement et souhaite qu'elle ne change pas ce qu'elle a aujourd'hui. Je bénis les catholiques de l'Irlande, de la Pologne, de la Hollande, de toute l'Europe, ainsi que les catholiques d'Amérique et de l'Orient. Je prie Dieu pour la fin du schisme fatal qui règne à Constantinople. »

« On donne comme certain que les représentants réclameront du gouvernement des explications sur la situation politique extérieure de la France. Des groupes parlementaires auraient déclaré qu'ils ne pouvaient rester plus longtemps dans l'ignorance des faits que préparent le voyage politique de la reine Victoria, les entrevues mystérieuses tenues en Italie lors de la présence du prince prussien, ainsi que les événements espagnols. »

« La dernière séance du conseil général de l'Oise a été signalée par un petit fait qui révèle une certaine incompatibilité entre la qualité de prince d'Orléans et les fonctions de président d'un conseil général. M. le duc d'Anmale s'est retranché derrière la loi pour ne pas faire voter une adresse à M. le président de la République ; mais il était temps que la session fût close, car quelques conseillers se proposaient, dit-on, de provoquer de la part du prince une déclaration formelle en faveur du régime actuel. »

« Tout est bien qui finit bien ! »

« On raconte qu'un diplomate étranger, qui a joué un grand rôle dans l'histoire récente d'un Etat presque allemand, était allé, ces jours derniers, à Chislehurst, et qu'en quittant l'ex-empereur il lui avait exprimé l'espoir de voir bientôt les haines apaisées et le prince impérial rappelé en France. A ces mots, Napoléon III se serait levé et se serait écrié : « Pourquoi mon fils ? Pourquoi pas moi-même ? » Il paraît que le

INFORMATIONS

Des journaux s'obstinent à raconter que M. Rouher est allé porter à Chislehurst trois millions que lui aurait remis la commission de liquidation de la liste civile.

Ce fait est absolument contourné. Loin d'être disposée à envoyer de l'argent à Chislehurst, la commission entre de plus en plus dans la voie des chicanes étroites et refuse la restitution d'objets tout à fait personnels appartenant à l'Empereur. (Pays.)

« Dans toutes les classes de la société, du plus élevé jusqu'au plus humble, tout le monde est resté Français de cœur et d'âme. Catholiques, protestants, israélites rivalisent à l'envi les uns des autres comme chaud patriotisme et comme exécution de l'étranger. En politique, il n'y a d'autre parti que celui de français, et les sentiments de cette noble population sont plus que jamais ceux qui faisaient dire autrefois avec raison, en parlant d'elle : « Ils sont les plus Français d'entre les Français. »

« La résistance est ici aiguë ; elle prend toutes les formes, s'accroît de toutes les façons. Dans les rues, les hommes exhibent fièrement, sous le nez des officiers allemands, soit le ruban de la Légion d'honneur, soit celui d'une médaille militaire française quelconque. Les vieux médaillés de Sainte-Hélène redressent leur dos voûté par l'âge et allument les dernières flammes de leur regard pour passer devant les vainqueurs. »

« Parmi les non décorés, — notamment les paysans, — j'ai vu sur le gilet un ruban tricolore en guise d'attache de montre. Nombre de dames gardent le deuil ou portent suspendu au cou un médaillon sur lequel est gravé le drapeau de la France avec cette devise : « Je te restera fidèle. »

« C'est une débauche de tricolore qui n'en finit plus : bagues, broches, épingles, tout est aux trois couleurs. Jusqu'aux œufs de Pâques de cette année, qui, eux aussi, ont été peints en bleu, blanc et rouge. »

« A la vitrine des principaux libraires, des marchands d'estampes et de musique, les livres, les brochures, les gravures, les photographies, la musique, tout est marqué au coin du patriotisme le plus ardent. Plusieurs des gravures et des photographies exposées vont même si loin dans les sentiments de vengeance ou de revanche que leurs sujets expriment, qu'il y a lieu de s'étonner quelque peu qu'on puisse impunément les afficher aux yeux des Allemands. »

« Pour vous en donner une idée, je vais vous citer quelques sujets : *Le Rhin*, de Gustave Doré avec la poésie d'Alfred de Musset ; *le sergent Hoff*, avec cette légende : « Celui qui a tué plus de cinquante Allemands » ; *l'Alsace, 1870 et 1871*, trois gravures bien connues à Paris ; bref, toute la collection Goupil et Cie. »

« Les promenades sont désertes. La parade militaire, qui a lieu chaque jour au Broglie avec accompagnement de musique, n'attire que quelques familles allemandes implantées depuis l'occupation, dont c'est là, presque, la seule distraction, réduites qu'elles sont à se fréquenter entre elles, car elles ne peuvent franchir le seuil d'aucune famille strasbourgeoise. Théâtres, bals, concerts, divertissements, n'existent pour ainsi dire pas pour la grande majorité de la population. »

« Dans les brasseries et les cafés, où l'on retrouve une certaine animation, des lignes tacites de démarcation séparent les Alsaciens des Allemands : le côté droit pour ceux-ci, le côté gauche pour ceux-là. »

« On ne s'adresse jamais la parole, on ne regarde même pas, sauf lorsque survient une rixe, ce qui est assez fréquent, souvent sous le plus futile des prétextes. Alors poings et bâtons s'en donnent à cœur joie, et si quelques soldats de la garnison s'avisent de dégainer, les tabourets et les brocs deviennent des armes redoutables entre les mains des rudes gars de Strasbourg. »

« La Taverne alsacienne de MM. Gruber et Rech, a déjà été souvent le théâtre de scènes sanglantes, terminées seulement par l'invasion de la force armée. D'autres établissements publics sont exclusivement fréquentés par un parti, le *Café de Broglie*, par exemple, qui est absolument français. »

Chronique locale et méridionale.

Par décision de Mgr :

M. Lacombe, curé de Sainte-Colombe, a été nommé curé de Camburat ;

M. Ferrié, vicaire de Martel, a été nommé curé de Sainte-Colombe ;

M. Rhodes, vicaire de Frayssinet, a été nommé curé de Léobard.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Le Conseil municipal vient de rejeter la demande d'admission gratuite, à l'école communale de quatre enfants présentés par le curé de la paroisse dans les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Famille très pauvre, 5 enfants; contribution foncière : néant ;

2<sup>o</sup> Famille misérable, 4 enfants en bas âge; contribution foncière : 1 fr. 50 ;

3<sup>o</sup> Famille vivant péniblement, 5 enfants; contribution foncière : de 3 à 4 fr.

4<sup>o</sup> Famille, une veuve seule avec son vieux père, âgé de 69 ans, et deux enfants de 7 à 9 ans; contribution foncière : de 15 à 20 fr.

Or, sur la liste de la gratuité dressée par M. le maire, à l'exclusion de M. le curé, se trouvent des familles dont la contribution s'élève à 30, 40 et même 50 fr., et qui sont relativement dans l'aisance.

N'y aurait-il pas quelque intérêt à connaître les motifs qui ont pu déterminer la décision du conseil municipal ?

Agréer, etc.

CROS, curé de St-Cirgues.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les personnes nées sur les territoires cédés à la Prusse par les traités des 10 mai et 11 décembre 1871, qu'elles doivent, si elles désirent conserver la nationalité française, en faire la déclaration devant le Maire de leur domicile avant le 1<sup>er</sup> octobre 1872.

AVIS

Le 22 mai prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'allongement du pont du canal de Luzech.

Le ministre de la guerre a pris les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> Les troupes de gendarmerie recevront à l'avenir par homme d'infanterie ou de cavalerie.

Comme cartouches de sûreté.

20 cartouches à balle (2 paquets de 9 cartouches et 2 cartouches libres.)

2<sup>o</sup> Ces mêmes troupes recevront pour le tir à la cible :

36 cartouches à balle (4 paquets de 9 cartouches.)

Les cavaliers seuls recevront en plus 10 cartouches sans balle pour habituer les chevaux au feu.

3<sup>o</sup> Il sera constitué, en outre, dans chaque chef-lieu de compagnie une réserve de munitions, à raison de 9 cartouches par homme (1 paquet de 9 cartouches) qui sera à la disposition du commandant de la compagnie.

Des doutes se sont élevés sur l'époque à partir de laquelle doit commencer à compter le service des jeunes gens de la classe de 1870.

Aux termes de la loi votée le 10 août 1870 par l'ancien Corps législatif, les jeunes soldats de la classe 1870 doivent être inscrits sur les contrôles comme étant libérables :

Le 10 août 1875, du service actif.

Le 10 août 1879, du service militaire dans les armées de réserve présentement constituées par la garde nationale mobile, qui n'est nullement supprimée, comme on aurait tort de le supposer.

Nous lisons dans la Patrie :

L'affichage de la loi contre l'Internationale s'opère sur tous les points du territoire avec une activité des plus louables, et nous savons que le gouvernement a donné les instructions les plus minutieuses et les plus sévères pour en assurer l'exécution. Toutefois, des renseignements qui nous arrivent de plusieurs départements, il résulterait que cet affichage n'a pas lieu dans les petites communes. Cette lacune serait des plus regrettables, car on sait que l'Internationale s'attaque maintenant aux populations agricoles.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 10 Avril 1872.

Mathématiques élémentaires.

Mathématiques — 1<sup>er</sup> Rigal, 2<sup>e</sup> Guéguen

Philosophie.

Version Latine — 1<sup>er</sup> Dugès, 2<sup>e</sup> Gilles.

Rhétorique.

id. — 1<sup>er</sup> Combarieu, 2<sup>e</sup> Serrano.

Seconde.

id. — 1<sup>er</sup> Boussac, 2<sup>e</sup> Largeteau.

Troisième.

id. — 1<sup>er</sup> Rives, 2<sup>e</sup> Imberty.

Quatrième.

id. — 1<sup>er</sup> Combarieu, 2<sup>e</sup> Dentraygues.

Cinquième.

id. — 1<sup>er</sup> Poujade, 2<sup>e</sup> Cantarel.

Sixième.

id. — 1<sup>er</sup> Castagné, 2<sup>e</sup> Grépon.

Septième.

Orthographe — 1<sup>er</sup> Bertrand, 2<sup>e</sup> Nouvelles.

Huitième.

id. — 1<sup>er</sup> Verdy, 2<sup>e</sup> Boudet.

Enseignement secondaire spécial.

Deuxième année.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Andrieu, 2<sup>e</sup> Couture.

Première année.

Mathématiques — 1<sup>er</sup> Conty, 2<sup>e</sup> Dissès.

Année préparatoire.

Français — 1<sup>er</sup> Bonnet, 2<sup>e</sup> de Lagranval.

Classe préparatoire. — Première division.

Orthographe — 1<sup>er</sup> Gayet, 2<sup>e</sup> Miquel.

Deuxième division.

id. — 1<sup>er</sup> Dartigalongue, 2<sup>e</sup> Castagné.

Troisième division.

id. — 1<sup>er</sup> Redon, 2<sup>e</sup> Gratacap.

Le Proviseur, RICHAUD.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Joué, à trois heures et demie, le P. Félix a prononcé devant une nombreuse assistance le sermon de charité que nous avons annoncé. L'éloquente parole du célèbre prédicateur a produit un immense effet.

Vendredi, à 7 heures et demie, dans l'église Cathédrale, un second sermon a été prêché par l'éminent orateur, au profit de l'œuvre si intéressante des Petits Travailleurs.

Nous trouvons dans la Gazette des Campagnes une recette infailible, paraît-il, pour détruire les chenilles au printemps. Il suffit de verser quelques gouttes d'huile de noix sur les bourses ou nids des chenilles, et instantanément ces insectes sont asphyxiés.

La statuette en bronze représentant un sanglier de l'époque Gallo-Romaine, qui a été trouvée le 13 mars dernier dans les fouilles de la fondation de la maison de M. Bris, quartier de la Gare, à Cahors, vient d'être vendue, à ce que l'on nous dit, au Musée de Saint-Germain pour la somme de 500 francs. De cette manière elle n'est pas perdue pour la science, mais nous aurions mieux aimé la voir au Musée de notre ville, si Cahors avait un établissement de ce genre ouvert au public.

Bulletin Vinicole

On écrit de Bordeaux :

La lune rousse d'avril a commencé le 8 ; elle ne paraît pas encore terrible pour nous effrayer, cependant les nuits et les matinées sont fraîches ; mais heureusement que nous n'avons pas d'humidité, espérons qu'elle sera clémente.

Le calme est de nouveau revenu sur notre place, malgré la ferme tenu et la hausse établie sur les 1871.

On écrit de la Basse-Bourgogne :

La taille est terminée, le provinage cette année est impossible; la plupart des sarments ne poussent que du bas, beaucoup resteront, sauf ceux qui se trouvent au pied des souches et que la neige a garantis.

On écrit des Charentes :

Les viticulteurs commencent à respirer, le vent glacial des derniers jours est heureusement tombé selon l'expression consacrée de nos cultivateurs et la gelée, par ce temps sombre, n'a pu venir après lui. Cependant, ce même vent, après plusieurs indécisions, a l'air de vouloir fermement remonter au nord, et encore nous répéterons : gare aux tendres bourgeons de la vigne que le froid avait enrhumés (sic), ou paralysés plutôt, selon l'opinion de notre maître vigneron qui, dans ce moment opère comme un véritable artiste, en pratiquant sur une assez grande échelle la greffe en fente enterrée.

Le rayonnement nocturne est donc encore à craindre, et s'il fait geler au Pérou, en pleine Amérique

du Sud, que ne devons nous pas craindre en Saintonge ! Heureux le propriétaire qui a des vignes dont l'altitude peut défier toutes les gelées printanières.

On écrit des Côtes-du-Rhône :

On commença à piocher la vigne, cette première façon se fait par un temps magnifique. Un moment une gelée nous a paru imminente, heureusement nous en avons été quitte pour la peur, le temps paraît être au beau. Depuis deux ou trois jours le vent du Midi a fondu les neiges dont nous étions environnés, ce qui fait espérer que nous sommes à peu près hors de danger. Les bourgeons commencent à s'épanouir, on aperçoit quelques raisins. Si ce temps dure encore huit jours on les verra sur toutes les souches. Le prix des vins est à peu près le même que celui que je vous ai fait connaître dans mon dernier bulletin.

On nous écrit du Cher :

On donne en ce moment par un temps magnifique, la première façon aux vignes. Les bourgeons qui avaient été épargnés par les grands froids de l'hiver ont été en partie détruits par la gelée de la fin de mars, aussi, quoiqu'il arrive, ne compte-t-on que sur une bien faible récolte; néanmoins les vins n'ont encore subi aucune augmentation.

On écrit du Languedoc :

Après une série de mauvais jours et de froides matinées, le beau temps est revenu; le vent du Midi souffle et pousse à la végétation des vignes; les premières façons à la charrue, suivies du décaivonnage, se font partout dans les meilleures conditions; tout serait donc pour le mieux, si les gelées du commencement de mai n'apparaissaient pas comme un point noir à l'horizon. En effet, les agriculteurs ont souvent remarqué qu'aux matinées de brouillard du mois de mars correspondaient jour par jour des gelées dans le mois de mai. Or, nous avons eu du brouillard le 3 et le 17 mars; si cette observation se vérifiait encore cette année, le mal serait considérable.

On nous écrit de Narbonne :

Les vignes bourgeonnent bien, elles promettent beaucoup.

MAIRIE DE CAHORS.

Cahors. — Marché du 20 Avril 1872

Blé.

En vente : 171 hectolitres. — Vendu : 132 hectolitres. — Prix moyen : 23 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs.

En vente : 44 hectolitres. — Vendu : 24 hectolitres. — Prix moyen : 12 fr. 96 l'hectolitre.

Dernières nouvelles

Paris, 18 avril, 8 h. 45, soir.

Le conseil de guerre a condamné à mort le colonel Frédéric-Henry ; Gérin, aux travaux forcés à perpétuité ; Félix, à la déportation dans une enceinte fortifiée ; Leprince, à la déportation simple.

Barcelone, 18 avril.

Les craintes de faits graves augmentent. Une colonne de troupes a atteint une bande d'insurgés, en blessant quelques-uns et faisant des prisonniers.

Paris, 19 avril, 44 heures 55 minutes.

La grève de Castres est terminée ; les ouvriers ont repris leur travail ; quelques grévistes sont poursuivis pour violence envers ceux qui ne voulaient pas participer à la grève.

Aucune décision n'a encore été prise dans l'affaire Kératry. On attend le dossier complet pour résoudre la question.

Le principal auteur du vol des canons de Vincennes, le nommé Froelinger, luxembourgeois, a été arrêté hier.

L'arrivée de M. d'Arnim, ambassadeur de Prusse, n'est pas encore annoncée.

Versailles, 19 avril.

Les vacances touchent à leur fin ; les députés arrivent à Versailles. Déjà mille bruits circulent sur les incidents qui doivent signaler le début de la session. On parle d'interpellations sur la venue de M. Thiers à Paris et l'usage qu'il a fait, d'un palais de l'Etat ; on assure que plusieurs membres de la droite proposeront d'infliger un blâme à M. Gambetta pour sa campagne dans l'Ouest.

Rien de nouveau au sujet des nominations soit diplomatiques, soit administratives. M. Thiers manifestait dernièrement le désir et exprimait l'espoir qu'elles pourraient paraître à l'Officiel samedi ou dimanche, avant la réunion de la Chambre ; mais il est peu probable que cet espoir se réalise.

M. Casimir Périer a refusé le poste d'ambassadeur à Londres.

Bourse de Paris.

Paris, 20 avril 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,45
— 4 1/2 p. %	80,00
— 5 p. %	88,25

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVÉRIE

Dimanche, 21 avril 1872.

Deux grands ouvrages :

La Famine de Paris 1870-1871

Drame nouveau en 5 actes.

LES DOMESTIQUES

Vaudeville en 3 actes.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi ; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine ; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure ; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désire d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

Les souscriptions aux obligations du *chemin de fer de Lille à Valenciennes* sont reçues sans frais, dès ce jour, jusqu'au samedi soir 13 avril dans les bureaux de la **société Industrielle**, Banque de crédit et d'émission (anonyme), 57, rue Taitbout à Paris, et, dans les départements, à ses succursales.

On verse 25 francs en souscrivant.

Tous coupons et titres sont reçus en paiement au cours moyen du jour.

Annonces

CHEMINS DE FER

DE SÉVILLE XHÉRÈS ET CADIX.

C'est le 9 mai que doit expirer irrévocablement le dernier délai pour adhérer à la transaction.

Si à cette époque la transaction n'avait pas réuni le nombre d'adhésions indispensable, le chemin de Séville serait déclaré en faillite, les obligations auraient perdu toute valeur, et les obligataires qui se seraient abstenus d'adhérer n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des conséquences désastreuses de leur incurie.

Le Conseil d'Administration adresse ce dernier avis aux obligataires et les invite à déposer sans plus de retard leurs titres et leurs adhésions chez leurs agents de change ou banquiers.

Dans les Départements les principaux banquiers et agents de change reçoivent les dépôts d'obligations et se chargent d'envoyer les adhésions à MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers à Paris, rue Blanche, n° 72, qui continuent à payer à tous ceux qui adhèrent UN franc 42 c. 1/2 par obligation, pour les intérêts anticipés du 1er semestre de 1871.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Paris pittoresque : l'enclos de la rue Haxo. — Fêtes de l'indépendance hollandaise. — Un soldat, souvenir de la guerre. — La souscription pour le rachat du territoire (fin). — Arrestation par des bandits d'un train de voyageurs sur la ligne de Séville à Cordoue. — Les Théâtres. — Paris pittoresque ; les transplantations d'arbres. — L'Exposition du Havre. — Revue littéraire : poètes et érudits. — Les grands Magasins : la Ville-de-Saint-Denis. — Messe pour la Caisse des Ecoles, à Saint-Eustache.

Gravures : Paris : le pèlerinage de la rue Haxo. — Hollande : monument commémoratif de la prise de la Brielle ; nymphe apportant le drapeau de l'indépendance ; — la ville et le port de la Brielle en 1572 ; — Guillaume Ier de Hollande, d'après Mierevelt ; — Arrivée de S. M. le roi Guillaume III ; — Posé de la première pierre du monument commémoratif de l'indépendance hollandaise. — Espagne : le train de Séville à Cordoue arrêté par les brigands entre Valdepenas et Manzanarès. — Exposition de Lyon. — Les

modèles nouvelles : modèles inédits communiqués par les magasins la Ville-de-Saint-Denis. — Paris : sermon de charité prononcé à Saint-Eustache, au profit de la Caisse des Ecoles de l'arrondissement. — Echécs. — Rébus.

CHOCOLAT MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Hémies, Goutte et Maladies de la Vessie

En écrivant au Gué(Vendée) à M. le docteur Pagnon

Pour tous les extraits et articles non signés A. Lajoux

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

POUR CAUSE DE DÉPART

DU MOBILIER DE LUXE ET ORDINAIRE

de M. CAVAGNIAC de Cahors

1° Meubles. — Armoires, Armoires à glace, Secrétaires, Bureau ministre, Bahuts, Canapés, Fanteuils, Chaises, Buffets et Tables de salle à manger, Commodes, Lits, Bibliothèques, Piano avec ses accessoires, Étagères, etc., etc. ; le tout en palissandre, acajou, noyer.

2° Literie. — Matelas de laine et de crin, Lits de plume, Sommier, Couvertures en laine et en coton, Couvre-pieds en étoffes de soie, de laine, de coton ; Edredons, Rideaux et garnitures de lits et de croisées.

3° Lingerie. — Services de table de luxe et d'usage ordinaire, Draps de lit, Linge de cuisine.

Le tout en grande quantité. 4° Tapis. — Pour appartements, Foyers, Descentes de lit (partie ordinaire et partie d'Aubusson).

5° Garnitures de cheminée. — Pendules, Candelabres, Chandeliers, Vases, Glaces, Bronzes, Lustres, Suspensions.

6° Porcelaines et Cristaux. — Pour Service de luxe et Service ordinaire, des fabriques de Limoges, Sèvres, Anglaises, Chinoises, Japonaises ; Caves à liqueurs, Réchauds.

7° Tableaux. — Peintures de prix, Gravures, Lithographies, Ouvrages illustrés et autres.

8° Voitures. — Calèches, Phaétons, Break, Selles, Harnais et accessoires.

9° Batterie de cuisine. — Cuivre, etc., etc.

10° Vins. — Vins vieux en fûts. Grande quantité de vins fins rouges et blancs (2,000 bouteilles environ) provenant des meilleurs crus, tels que Cahors, Lassagne, Thézac, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Marsala ; — Rhum, etc., etc.

La vente de ce mobilier sera effectuée au comptant, à Cahors, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville, le 24 avril et jours suivants, dès 9 heures du matin.

ORDRE DE LA VENTE A CAHORS

- Le 24 avril 1872 : Batterie de cuisine, Vins en fûts et en bouteilles ;
Le 25 avril : Meubles et Literie ;
Le 26 avril : Garnitures de Cheminée et Tapis ;
Le 27 avril : Porcelaines et Cristaux ;
Le 28 avril : Linge de toutes sortes et objets divers ;
Le 29 avril : Tableaux, Gravures, Livres, etc.
Le mobilier sera exposé dans les Salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, où le public sera admis à le visiter, les 22 et 23 avril 1872.
Les vins seront vendus, maison Cavaignac et à l'Hôtel-de-Ville.

AVIS AUX DAMES

F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.

SPÉCIALITÉ

- Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soirées.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

- SAVON LYCÉRINE pour adoucir les mains. . . . . 75
IHLANG-IHLANG, VANDA essence bouquet et autres parfums. . . . . 2
VINAIGRE RIMMEL pour la toilette et les bains. . . . . 1 50
CRÈME DE NEIGE pour embellir le teint. . . . . 2
STIMULUS pour faire croître les cheveux. . . . . 3
AQUADENTINE pour blanchir les dents. . . . . 3

Chez tous les parfumeurs. Paris, 17, boulevard des Italiens.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages. . . . . 1 fr.

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, etc. qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine. Le goudron présenté par moi le premier sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes. Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dit je conserve le rapport des différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition. Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité que de seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge-brûlé, et portant une étiquette à dessin vert-pâle, sur laquelle se trouve ma signature.

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN BLOC OU A PARCELLES

- 1. GRANDE MAISON d'habitation, appartenant à M. CAVAGNIAC, située à Cahors, Boulevard Nord et rue des Augustins, Composée de grands et petits appartements, Ecuries et Remises, Terrasses, Cours, Jardins, Caves, d'une contenance environ de 3,650 mètres carrés.
2. PROPRIÉTÉ du BAYLOU, située sur les communes de l'Hospitalet et de Pern, Consistant en MAISON de Maître et ses dépendances, écuries et Remises ; MAISON servant à l'exploitation avec Granges et Étables ; Jardins, Terres labourables, Prés, Vignes, Bois et Pâtures, d'une contenance de 100 hectares environ.
S'adresser à M. VAYSSIE, chez M. Cavaignac ; M. ANDURAND, fils, Cours Fénelon, et à MM. les Notaires de Cahors.

45 ANNEES D'UN SUCCÈS TOUJOURS CROISSANT 200,000 cures authentiquement justifiées.

Les constatations, les prescriptions des plus hautes sommités médicales, prouvent que : les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Dysenteries, les Diarrhées, les Constipations chroniques opiniâtres, les Hémorrhoides, la Goutte, les Rhumatismes, l'Asthme, les Catarrhes, les Glaires, les Pâles couleurs, les Maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, les Eruptions, les Dartres, enfin toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, des Intestins, de la Peau et du Sang, sont guéries radicalement par la graine de Moutarde Blanche de Didier. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, et moins dispendieux ; ses merveilleuses vertus médicales, attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament. — Dépôts chez MM. Vinet, pharmacien à Cahors ; Houillé, épicier Place Basse, à Figeac.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.



EAU DES FÉES TEINTURE progressive pour les CHEVEUX. Bien à craindre dans l'emploi de cette EAU MERVEILLEUSE, dont M<sup>me</sup> SARAH FÉLIX s'est faite la propagatrice. ENTREPOT général, à Paris, 83, rue Richer. DÉPÔT chez les principaux coiffeurs et parfumeurs.

TABLEAU DES DISTANCES Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

DETTE TUNISIENNE

La conversion des obligations de 1863 et de 1865 en obligations nouvelles, décrétée par le Gouvernement tunisien, et qui devra être achevée dans le délai de quatre mois, a commencé le 15 avril courant, au siège de la Banque des chemins de fer d'intérêt local (37, boulevard Haussmann, Paris) exclusivement chargée par contrat de procéder à cet échange contre titre. Les bureaux seront ouverts de 10 heures à 3 heures.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. Globes garnis et Globes avec socle. Cylindres ronds et Cylindres ovales. Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.